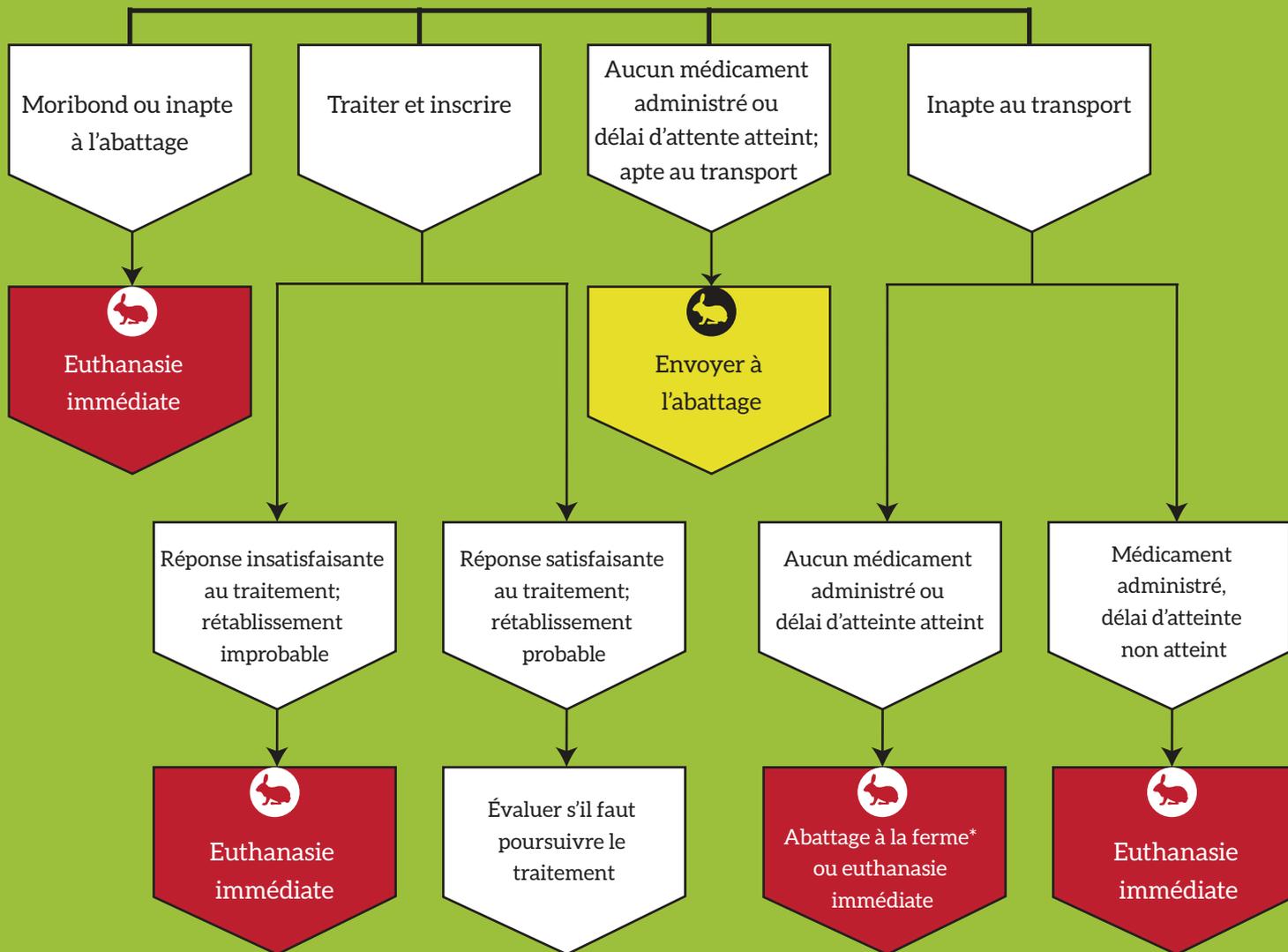


ARBRE DE DÉCISION POUR L'EUTHANASIE DES LAPINS

LAPIN MARQUÉ COMME MALADE, BLESSÉ OU CHÉTIF



*Vérifier auprès du ministère de l'Agriculture, car les politiques et règlements d'abattage à la ferme varient d'une province ou d'un territoire à l'autre.

VOULEZ-VOUS EN
SAVOIR PLUS?

Voir Annexe F - Code de pratiques pour les lapins (2018) - p. 58
www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/lapins#annexef